



PROTOCOLE 2010/2011 : IL Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ?

Lors du lancement du protocole DGAC, le Directeur Général avait convenu des principes suivants :

- durée de 2 ans (2010/2011) pour poursuivre la logique protocolaire,
- création de différents GT permettant de rédiger progressivement le protocole qui, compte tenu de la crise du transport aérien, ne comporterait
- aucune mesure indemnitaires ou statutaires applicables avant fin 2011,
- synthèse des différents GT en janvier 2010 pour finaliser un texte protocolaire en février 2010.

Alors même que la fin de l'année 2009 approche FO constate :

- que certains GT, demandés par les personnels, ne se sont pas encore réunis (GT Social et complément de retraite) ce qui démontre le peu d'importance accordé aux attentes des personnels,
- que les premières réunions des GT voulus par l'administration et certains « partenaires » ne sont pas du tout préparées ou contiennent des propositions inadmissibles (remise en cause de la
- séparation fonctionnelle de la DGAC, fusion d'opérateurs au sein du FABEC et études sur de nouvelles procédures de détachement des personnels, centre tri-national, ...),
- que la DGAC n'a toujours aucun mandat réel pour négocier le protocole si ce n'est de réduire les effectifs avec le concept « faire mieux avec moins de moyens » de la RGPP.

Comment la DGAC peut elle continuer à faire croire que le temps nécessaire à la concertation sera suffisant ?

Dans les services FO constate :

- l'inquiétude des personnels qui n'ont aucune communication de la part de la DGAC sur les orientations générales,
- la réduction des effectifs dans les services de la DSNA (méthode de réduction des BO douteuse dans les organismes de contrôle, fusion des centrales énergie d'Athis-Mons, BRIA, ...
- le sous-effectif dans les services de la DSAC qui pénalise le service rendu à l'utilisateur et dégrade les conditions de travail des personnels,
- le retard dans la gestion des actes administratifs (avancement, titularisation, reclassement, organisation des examens, ..) toujours par manque d'effectif,
- la baisse importante des crédits de fonctionnement pour les déplacements et la formation continue,
- la réduction de l'investissement des moyens techniques.

Comment la DGAC peut elle continuer à rendre un service public de qualité avec des moyens réduits ?

Toutes ces constatations donnent à penser que l'avion DGAC navigue à vue dans de très mauvaises conditions MTO ce qui est dangereux et irresponsable !

FO continuera à défendre :

- une DGAC unie au sein de la Fonction Publique d'Etat,
- la construction du FABEC sur un modèle de coopération entre les Etats,
- des effectifs suffisants pour assurer l'ensemble des missions de la DGAC.

FO refusera :

- l'EPA,
- la fusion des prestataires de services au sein du FABEC,
- les « détachements » et la perte des statuts des personnels DGAC.

FO appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour se préparer à défendre son avenir et celui des futurs recrutés au sein de la DGAC.